



## PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION- PEV/SSP

\*\*\*\*\*

### TERMES DE REFERENCE DU COORDINATEUR REGIONAL DE L'IMMUNISATION

---

**Titre du poste :** **Coordinateur Régional des Immunisations (CRI)**

**Catégorie :** Cadre Professionnel

**Lieu d'affectation :** Une des huit régions sanitaires du pays, au sein de l'Inspection régionale de la Santé avec des déplacements récurrents dans les districts sanitaires de la région.

**Superviseurs directs :** Inspecteur Régional de la Santé et le Coordonnateur National du PEV

**Poste financé par :** GAVI

**Durée et Période :** 12 mois à temps plein, renouvelable

**Date limite de dépôt de candidature :** Dimanche 30 avril 2023, à 17h.

---

#### Contexte :

La vaccination constitue une composante essentielle du droit humain à la santé et une responsabilité individuelle, collective et gouvernementale. Selon l'OMS, chaque année, la vaccination permet d'éviter 3,5 à 5 millions de décès dus à des maladies évitables par la vaccination et en Afrique subsaharienne, près de 31 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent chaque année de maladies évitables par la vaccination, plus d'un demi-million d'entre eux meurent faute d'accès aux vaccins dont ils avaient besoin.

En Guinée, le programme élargi de vaccination a été lancé en 1979. Il est intégré au système de santé à structure pyramidale (poste de santé, centre de santé, hôpital préfectoral, hôpital régional, hôpital national).

Selon les résultats d'EDS 2018, la proportion des enfants complètement vaccinés est de l'ordre de 23,9%. En tenant compte des déterminants sociaux économiques, l'EDS 2018 montre le que la proportion d'enfants ayant reçu tous les vaccins de base est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (24,3% contre 16,4%)

Selon les triangulations des données de couvertures vaccinales administratives, EDS 2018, WUENIC, JRF, IHME, ECV, on estime selon les différentes hypothèses en 2021 à 281 646 le total des enfants sous immunisés (non vaccinés Penta 3) dans l'ensemble des districts sanitaires du pays, parmi eux 192 088 enfants zéro dose c'est-à-dire n'ayant pas reçu le Penta 1.

En raison des défis auxquels le PEV est confronté, le Ministère de la santé et de l'Hygiène publique a lancé une réforme structurelle et fonctionnelle de son système de santé y compris le programme élargi de vaccination (PEV) qui constitue l'une de ses priorités stratégiques. Le PEV avec l'appui de ses partenaires a organisé une série de réflexions sur la performance actuelle du programme et sur les interventions prioritaires afin d'accélérer l'amélioration des taux de couverture vaccinale. Des recommandations ont été formulées au cours de la réunion du CCIA tenu en juin 2022 parmi lesquelles :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du PEV ;
-



- L'amélioration des performances du système de vaccination nationale à travers l'augmentation des taux de couverture vaccinale de Penta 3 et de la 1ère dose du vaccin contre la rougeole de 47 % à 80% ;
- L'amélioration de la qualité des données de vaccination ;
- Le renforcement de la disponibilité permanente des vaccins de qualité et matériels de vaccination ;
- Routinisation de la vaccination contre la Covid-19 ;

En outre, le CCIA a recommandé le recrutement des Gestionnaires du PEV au niveau des régions et districts du pays. C'est dans ce cadre que le PEV avec l'appui de Gavi se propose de recruter 38 gestionnaires du PEV pour appuyer le renforcement de la vaccination de routine, les activités supplémentaires de vaccination et la surveillance des maladies évitables par la vaccination au niveau des districts.

Le but est de contribuer à l'amélioration de la performance de la vaccination de routine à travers une meilleure coordination et suivi de la mise en œuvre des interventions du PEV dans les districts, et au niveau communautaires tout en assurant le transfert des compétences pour les aspects de la gestion des vaccins et de la chaîne de froid entre autres. Le titulaire de ce poste doit agir comme conseiller technique auprès de l'Inspecteur Régional de la Santé en ce qui concerne les questions de vaccination de routine ainsi que de surveillance des maladies évitables par la vaccination

### **ROLES ET RESPONSABILITES/FONCTIONS :**

Sous la supervision de l'Inspecteur Régional de la Santé et du Coordinateur National du PEV, le titulaire de ce poste sera chargé de :

- Appuyer l'élaboration de plans d'action opérationnels (PAO) des régions et districts prenant en compte les stratégies du PEV et la surveillance des maladies cibles du PEV ;
- Planifier, organiser, coordonner et appuyer la mise en œuvre des activités de vaccination et de surveillance des maladies évitables par la vaccination au niveau de la région sanitaire ;
- Appuyer les coordinateurs chargés de l'immunisation des districts (CDI) dans l'identification et l'analyse continue des obstacles et déterminants de l'utilisation initiale et de la discontinuité de la vaccination ;
- Assister les CDI à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de vaccination et de maintenance des équipements de chaîne de froid du district sanitaire ;
- Conseiller, orienter, et encadrer les coordinateurs des districts sanitaires et assurer la coordination de leurs activités en collaboration avec le Directeur Préfectoral de la Santé et le Médecin Chargé de la Maladie ;
- Sous l'orientation de la Coordination Nationale du PEV, coordonner le renforcement de capacité et le perfectionnement professionnel du personnel directement engagé dans des activités de programme afin d'améliorer la qualité et la sûreté des vaccinations ;



- Faire preuve de leadership et optimiser les performances grâce à des relations interpersonnelles améliorées au sein de l'équipe de coordination de la région, et renforcer la collaboration avec les départements sectoriels et les organisations de la société civile afin d'assurer leur participation effective aux activités de vaccination ;
- Elaborer et soumettre le rapport mensuel, trimestriel, annuel, ou tout autre rapport régulier conformément aux exigences du système d'information sanitaire du pays ;
- Superviser les activités planifiées et de mise en œuvre par les CDI déployés au niveau des districts sanitaires, monitorer les indicateurs de performances des districts, et prendre les actions correctives pour optimiser les résultats ;
- Assurer le suivi de la disponibilité des vaccins de qualité et intrants de vaccination et mettre à jour régulièrement le plan de répartition qui s'appuie sur les besoins issus de la planification des districts sanitaires en approvisionnement ;
- S'assurer que les informations et les analyses sur le fonctionnement et la maintenance de la chaîne de froid et la gestion des vaccins sont utilisées pour prendre des décisions et transmises à temps au niveau de la coordination nationale
- Identifier les besoins en chaîne de froid pour proposer et mettre en œuvre des solutions pour pallier les insuffisances ;
- Coordonner l'organisation des réunions mensuelles du PEV dans les districts sanitaires ainsi que les revues semestrielles et annuelles des activités du programme au niveau de la région.
- Faire le suivi dans les districts sanitaires de l'effectivité de l'introduction de nouveaux vaccins dans le PEV de routine
- Assurer la complétude des données dans le DIHS2 ainsi que la qualité des données du PEV dans les districts sanitaires
- Assurer que l'analyse des données de couverture vaccinale et de surveillance rapportées soient réalisée au niveau des districts sanitaires et centres de santé et prendre des décisions sur les questions programmatiques.
- Renforcer la collaboration avec les Collectivités Locales et les départements ministériels au niveau déconcentré en vue d'améliorer la planification et la mise en œuvre des activités de vaccination.
- Mettre en place un programme de génération de demande pour faciliter l'acceptation et le soutien du public aux activités de vaccination dans tous les districts sanitaires.

## **PROFIL DU CANDIDAT**

### **QUALIFICATIONS**

Le/la candidat(e) devra :

- Être titulaire au moins d'un diplôme d'études supérieures en médecine ou tout autre domaine connexe (épidémiologie, santé communautaire, économie de la santé)
- Disposer d'un Master en santé publique ou en vaccinologie ou en épidémiologie ou disposer d'une expérience professionnelle équivalente.
- Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de la gestion des programmes de vaccination ;



- Être capable de concevoir des plans et des stratégies dans le domaine des programmes de santé publique, en particulier la vaccination.

## EXPERIENCES ET COMPETENCES

- Justifier d'au-moins 7 ans d'expérience avérée dans la conception, la planification, la mise en œuvre et la supervision des activités de vaccination ainsi que dans la surveillance des maladies cibles du PEV ;
- Démontrer une expérience avérée dans la coordination des projets et la gestion des ressources humaines.
- Maîtrise de l'outil informatique en particulier du package Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint).
- Excellente connaissance du français et d'au moins une langue nationale
- Aptitude à travailler en équipe et sous pression, dans un milieu multiculturel.

## COMMENT POSTULER/CANDIDATER POUR CE POSTE

Les candidats doivent **soumettre leur dossier au plus tard le dimanche 30 avril 2023, à 17h.**

Le dossier doit être transmis sous deux formats : 1 dossier en format papier et 1 dossier envoyé par mail. Ci-dessous les informations nécessaires pour l'envoi des candidatures :

- **Dépôt de candidature physique** : Au secrétariat de la Coordination du PEV, dans la cour de la Pharmacie Central de Guinée, à Dixinn.
- **Dépôt de Candidature par mail** : [pevguinee.recrutement@gmail.com](mailto:pevguinee.recrutement@gmail.com). Les candidatures envoyées par mail doivent être intitulées de la manière suivante : « Candidature pour le poste de CRI\_Nom\_Prénom\_les 3 régions de préférence ».

### Les documents à transmettre :

- Un Curriculum Vitae (CV) : Chaque candidat doit indiquer dans l'objet de son CV de 3 régions de son choix par ordre de préférence. Par exemple, un candidat qui souhaite poser sa candidature pour le poste de Coordinateur Régional de l'Immunisation dans la région de Boké, Kindia ou Labé devrait mettre l'objet suivant sur son CV : « Candidature pour le poste de Coordinateur régional de l'immunisation dans la région de Boké, Kindia ou Labé ».
- Une lettre de motivation avec le même objet que sur le CV.
- Copie légalisée des diplômes obtenus
- Copie des attestations de travail ou copie des contrats de travail
- Copie de tout autre document pertinent en relation avec le poste.

## PROCEDURE DE SELECTION DU CANDIDAT

Après soumission des candidatures, les dossiers seront revus par un Comité de recrutement sur la base de critères objectifs et mesurables.

La sélection se fera en 3 étapes :

- 1- Présélection sur la base du dossier
- 2- Test écrit
- 3- Interview par un comité de sélection

### Merci de noter les points suivants :

- Les candidatures locales, ainsi que les candidatures féminines, sont fortement encouragées.



- Le fait de choisir trois zones de préférence n'exclut pas que durant le processus de sélection, le Comité de recrutement propose un lieu d'affectation différent de ces 3 zones de préférence en fonction des qualités démontrées par le candidat.
- Tout fonctionnaire souhaitant déposer une candidature devra fournir une preuve de mise en disponibilité conformément aux règles en vigueur.

## SUIVI ET ÉVALUATION

### Supervision

Le/la Coordonnateur Régional de l'Immunisation (CRI) sera sous la supervision directe de l'Inspecteur Régional de la Santé (Superviseur administratif) et du Coordonnateur National du PEV (Superviseur technique)

Il ou elle supervisera les points focaux PEV des districts chargés de la mise en œuvre des activités de vaccination au niveau des districts sanitaires.

Il ou elle doit rédiger et transmettre mensuellement un rapport d'activités sous la base d'un plan de travail établi en concertation avec la coordination du PEV et l'inspection régionale de santé. Une évaluation technique sera conduite à la fin du contrat.

### RECOURS DU PEV

Le PEV se réserve le droit d'interrompre le contrat en cas de performances non satisfaisantes au bout de deux évaluations semestrielles ;

Le paiement sera fait uniquement pour un travail complété avec satisfaction et accepté par le PEV.